



**RÉUNION DE HAUT NIVEAU
SUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

**COMMUNICATION
DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR RUFIN PACOME ONDZOUNGA,
MINISTRE DE L'HABITAT, DU LOGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE**

**à la table ronde sur le thème : "La voie à suivre pour
atteindre les trois objectifs de la Convention sur la diversité
biologique"**

**_*_*_*_*_*_*_

New York, le 22 Septembre 2010

Vérifier à l'audition

**Communication sur le theme : « la voie a suivre pour atteindre les trois
objectifs de la convention sur la diversite biologique »**

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Excellences Mesdames et Messieurs Ministres,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Mon pays réitère son engagement à œuvrer pour que la convention sur la diversité biologique qui devra à brève échéance répondre aux priorités de chaque région et notamment de l'Afrique.

Monsieur le Président,

Les expériences des uns et des autres en matière de préservation de l'environnement, de gestion des écosystèmes, bien que contenant des messages d'espoir, montre tout de même que beaucoup reste à faire.

Le Gabon n'est pas exempt. En effet, secoué par une pluviométrie abondante qui ne ménage pas toujours les villes du littoral et au relief montagneux, qui se retrouvent souvent dans les eaux. L'Estuaire et la façade Atlantique de mon pays ont un littoral qui est en érosion. La déforestation ne nous épargne pas ; il importe de prévenir. Les vents impétueux causent des dégâts à l'urbanisme.

De telles expériences nous convainquent de la nécessité de s'engager à œuvrer pour remédier à ces catastrophes et désastres naturels, par la mise en place de des plans de prévention et d'action d'urgences.

Monsieur le Président,

Concernant le thème en discussion, Permettez moi de rappeler qu'à sa treizième session, tenue à Bamako en juin 2010, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement avait convenu que les pays africains tiennent, à Libreville, une conférence de haut niveau sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté, pour élaborer une position commune en vue des négociations qui se dérouleront lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de Nagoya au Japon. Le Gabon a ainsi abrité du 16 au 17 Septembre la conférence africaine sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté.

La déclaration de Libreville qui en a découlée, souligne la position africaine suivante :

1° : la Réaffirmation de la valeur importante des ressources tirées de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques pour la réalisation d'un développement économique durable et équitable et pour la lutte contre la pauvreté, qui à cet égard, doit continuer à assurer les services éco systémiques et garantir l'accès à ces services, en particulier pour les populations démunies qui en dépendent directement ;

A cet effet, la position commune en vue de la dixième réunion de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique dispose notamment que :

- a. Le régime international sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation doit bénéficier en priorité aux pays en développement, en particulier à l'Afrique. Par conséquent, de nombreuses questions essentielles telles que la portée du protocole, les recherches commerciales à des fins médicales, les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et les droits des communautés autochtones, ainsi que les ressources génétiques situées hors des limites des

juridictions nationales, etc. doivent être négociées et faire l'objet d'un accord juridiquement contraignant.

- b. Les utilisateurs de ressources génétiques sont dans l'obligation de partager des avantages résultant de leurs utilisations nouvelles et de leurs utilisations continues.

2. S'agissant du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, nous appuyons le plan stratégique actualisé et révisé pour la période 2011-2020 comme un instrument approprié pour lutter contre la pauvreté en Afrique.

3. S'agissant de la stratégie de mobilisation des financements

L'amélioration du soutien financier, y compris par des moyens novateurs pour mobiliser des ressources financières (comme par exemple la PSE) et la coopération Sud-Sud, destinés aux communautés locales pour qu'elles puissent conserver et remettre en état les écosystèmes (cibles 14 et 15) et par le biais d'un régime approprié sur l'accès et le partage des avantages (cible 16)

- c. La sollicitation auprès du FEM et des autres donateurs d'un soutien financier, technique et technologique additionnel avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris, les communautés autochtones et locales et le secteur privé.

4. Concernant la Plateforme intergouvernementale science et politique

- a. L'appui à l'établissement d'une plateforme intergouvernementale concernant la biodiversité et les services éco systémiques et y contribué pleinement, entre autre, en créant un comité panafricain afin que l'Afrique soit un partenaire à part entière de cette initiative;
- b. La sollicitation d'un soutien pour la mise en place et le fonctionnement de mécanismes ainsi qu'un soutien à la recherche, à la surveillance et l'évaluation de la biodiversité, y compris dans le cadre

d'un Comité africain pour l'IPBES, pour permettre et faciliter la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2011-2020 et de ses cibles;

c. La demande d'un soutien à l'initiative pour le transfert de technologies comme mécanisme pour canaliser vers l'Afrique des technologies pertinentes dans le domaine de la biodiversité, sur la base d'une évaluation des besoins;

5. Concernant l'Economie verte

L'engagement à œuvrer à la mise en place de programmes d'économie verte par la mise en place notamment de technologies propres, le recours aux énergies renouvelables, le développement de systèmes d'approvisionnement en eau, les transports écologiques, la gestion des déchets, l'éco-construction et la promotion d'une agriculture et de forêts durables.

Le Gabon, est totalement engagé au coté des autres pays africains à honorer les engagements de forts décidés au cours de la conférence.

Je vous remercie.

